

D.2016.12.21.4.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

4 - PROJETS TERRITORIALISES

4.8 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Station Basso Cambo : Marché n° 52M 2016 12907 M : Lot 1 – Travaux préparatoires : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EUROVIA MP

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.07.08.6.5 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Basso Cambo de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement SNC LAVALIN / AZEMA ARCHITECTES / ANTEA pour un montant de 415 160,00 € HT.

Par délibération D.2016.03.30.4.4 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet relatif aux aménagements nécessaires à la station Basso Cambo de la ligne A de l'agglomération Toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel des travaux à un montant de 3 000 000 € HT (valeur janvier 2014).

Le présent marché concerne le lot n° 1 « travaux préparatoires » relatif à la réalisation des aménagements de la station Mirail Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- installation de la base vie,
- déviation de réseaux liés à l'exploitation de la gare bus,
- dépose et repose de mobilier urbain,
- dépose de la maison de la mobilité de l'exploitant TISSEO.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée prévisionnelle de 36 mois, dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 125 000 € HT et 500 000 € HT.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 et 78 à 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 29 juillet 2016, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2016 à 12h00.

Cinq (5) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. EIFFAGE Route Sud-Ouest
2. MALET
3. GBMP
4. COLAS Sud-Ouest
5. EUROVIA MP

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 8 novembre 2016, retenu l'ensemble des candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **29 novembre 2016**, attribué le marché à l'entreprise **EUROVIA MP** pour un montant maximum de 500 000 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **179 790,80 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2016 12907 M avec l'entreprise **EUROVIA MP**.

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

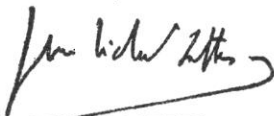
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **EUROVIA MP** le marché n°52M 2016 12907 M concernant la réalisation des travaux du lot n° 1 « Travaux préparatoires » relatif à la réalisation des aménagements de la station Mirail Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres, pour un montant maximum de 500 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES